



**PRÉFET
DE LA HAUTE-VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Cabinet du Préfet
Service des Sécurités
S.I.D.P.C**

N° 2020/179/siope

Limoges, le 30 juillet 2020

Le préfet de la Haute-Vienne

à

**Monsieur le Maire de Val-d'Oire-et-
Gartempe**

Objet : Demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Monsieur le Maire,

Vous avez sollicité la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle suite à la sécheresse de 2019.

Il ressort des données recueillies par le BRGM que la présence de sols sensibles à l'aléa sécheresse et réhydratation des argiles est avérée sur 71,17% du territoire communal.

Par ailleurs, au regard des données relatives au niveau d'humidité des sols superficiels recueillies par Météo-France dans son rapport du 26 février 2020, détaillées dans les documents joints au présent courrier (fiche de notification des motivations de l'arrêté interministériel+ extrait cartographique) , le caractère anormal de la sécheresse a été démontré sur le territoire de votre commune pour la période du 01/07/2019 au 30/09/2019.

En conséquence, l'arrêté interministériel n°NOR INTE2016905A signé le 7 juillet 2020 et publié au Journal Officiel le 29 juillet 2020 a reconnu votre commune en état de catastrophe naturelle suite aux mouvements de terrains différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols pour la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2019.

Il vous appartient d'informer vos administrés de cette décision dans les meilleurs délais. Ils disposent en effet de 10 jours à compter de la date de publication au journal officiel, pour déclarer à leur assureur tout sinistre susceptible de faire jouer la garantie.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le préfet,


Seymour MORSY